

Conseil municipal

**REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A LA MOTION M/291 DU 10 MARS 2015**

POUR UNE PROTECTION ACCRUE DU VALLON DE L'AIRE

MOTION

Vu le Plan directeur communal

Vu la pétition pour un plan de site dans le périmètre du Vallon de l'Aire et ses environs, déposée lors du Conseil municipal du 9 décembre 2014

Vu la renaturation de l'Aire

Vu la loi cantonale sur la biodiversité (LBio - RSGe M 5 15) et son règlement d'application

Vu la loi cantonale sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS - RSGe L 4 05) et son règlement d'application

Vu le rapport UR-150-1350 de la commission d'urbanisme du 20 janvier 2015, qui tient lieu d'exposé des motifs

Sur proposition de la commission d'urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des présents (26),

1. Approuve le principe de la protection accrue du Vallon de l'Aire et de ses environs par un plan de site
2. Estime que l'élaboration de ce plan de site constitue l'étape finale de la renaturation de l'Aire, par conséquent les coûts y relatifs doivent être assurés dans le cadre des lois d'investissement pour la renaturation de l'Aire et/ou le Fonds cantonal pour la renaturation
3. Charge le Conseil administratif, en collaboration avec les communes concernées, de demander au Conseil d'Etat de lancer la réalisation d'un plan de site sur le Vallon de l'Aire et ses environs, selon l'article 39, alinéa 2 LPMNS (L 4 05).

* * *

REPONSE

Pour répondre à la motion M/291, les communes d'Onex, Confignon, Bernex et Perly-Certoux se sont concertées pour élaborer un courrier à destination de l'Office des monuments et des sites.

Ce courrier, signé par les exécutifs des quatre communes, met en avant les qualités du vallon de l'Aire et la pression urbaine auquel il est, et sera de plus en plus en regard des développements prévus, soumis. Faisant état de la volonté du Plan Directeur Cantonal de protéger et valoriser le site, les communes signataires ont sollicité le service des monuments et des sites pour engager les démarches nécessaires à la réalisation d'un plan de site pour la protection du vallon de l'Aire.

Le Conseil administratif

Onex, le 19 juillet 2016
CA/ct

Annexe: - courrier signé par les quatre communes et envoyé au service des monuments et des sites.